

TOUJOURS EN ACTION

Projet sectoriel 2014-2017

Le but

Soutenir les secteurs dans la réalisation d'activités axées sur la mission de l'Association et les orientations adoptées pour un triennat.

Les visées du programme

Les activités permettront de :

- ✓ rassembler les membres;
- ✓ favoriser la mise en œuvre de projets mobilisateurs;
- ✓ susciter la créativité et l'innovation;
- ✓ accroître la visibilité de l'Association.

L'admissibilité des secteurs

Membres par secteur	Nombre de projets admissibles par année
Moins de 500	Un (1)
500 à 1 000	Deux (2)

Membres par secteur	Nombre de projets admissibles par année
1 000 à 1 500	Trois (3)
1 500 à 2 000	Quatre (4)

Trois types de présentation

- 1) **Un projet par secteur**
- 2) **Des projets issus d'un même secteur**
Si un secteur est admissible à plus d'un projet, il peut les regrouper en un seul.
- 3) **Un projet issu de plus d'un secteur**

TOUJOURS EN ACTION

Projet sectoriel 2014-2017

Les critères d'éligibilité

Le projet doit :

- ↻ respecter les orientations 2014-2017;
- ↻ être offert en priorité à des membres de l'Association;
- ↻ viser le plus grand nombre possible de membres;
- ↻ être sous la responsabilité d'un secteur et être réalisé au nom de l'Association;
- ↻ être présenté sur le formulaire de présentation *Toujours en Action* et comporter :
 - ✓ les trois signatures;
 - ✓ l'annexe 1 (description du projet).

La personne présidente régionale a la responsabilité d'acheminer le formulaire au siège social.

Les dépenses admissibles

- ↻ Les frais pour une conférence ou de la formation
- ↻ La location de la salle
- ↻ La location d'équipements audio-visuels
- ↻ L'impression de documents
- ↻ Les frais postaux
- ↻ La publicité
- ↻ Café, jus à l'accueil, goûter ou repas (Maximum 12 \$)

Toutes les autres dépenses sont assumées par les secteurs ou les personnes participantes.

L'analyse des projets

A) Analyse

Un comité composé de trois membres se réunit deux fois par année pour analyser les projets reçus.

B) Suivi et recommandation

Le siège social informe les secteurs et les personnes présidentes régionales des résultats de l'analyse.

Le financement

A) Budget

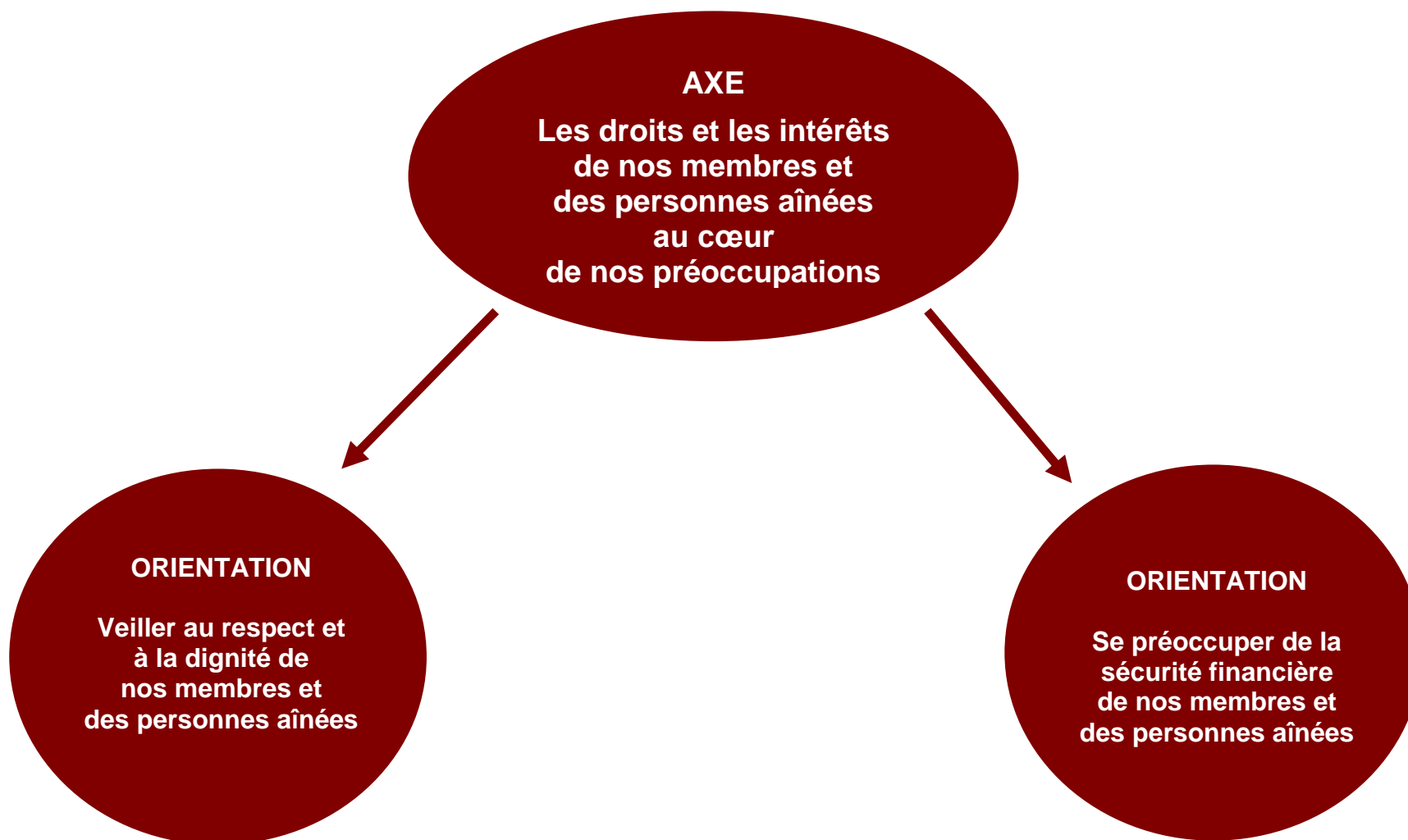
Le montant accordé correspond à 85 % des dépenses prévues (maximum de 600 \$ par projet). À ce montant s'ajoute une allocation de 50 \$ pour les frais divers.

B) Modalités de paiement

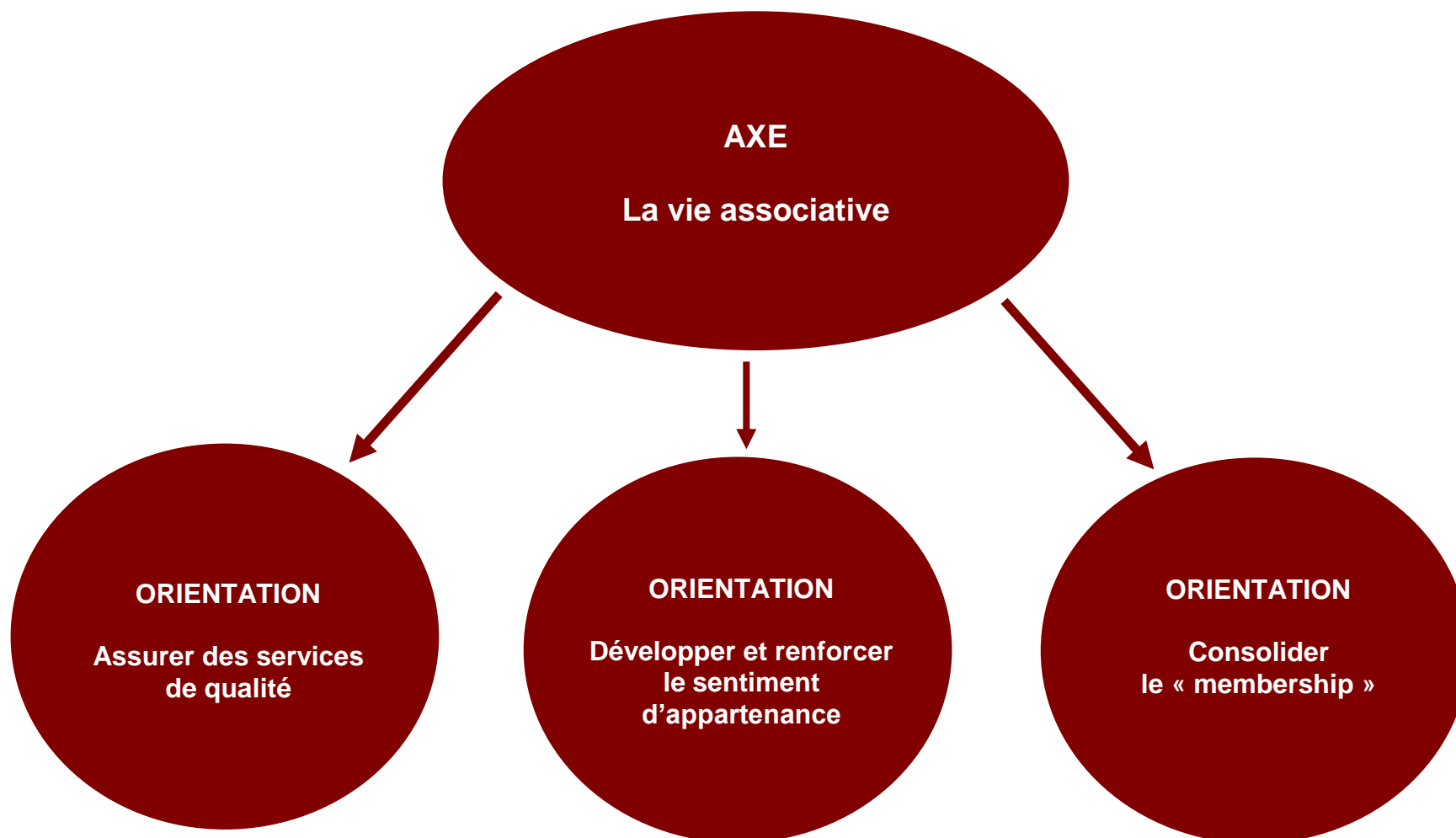
Fournir le rapport de réalisation et les pièces justificatives au siège social. Le paiement sera déposé au compte du secteur responsable dans les meilleurs délais.

Les photocopies sont acceptées.

Orientations pour le triennat 2014-2017



Orientations pour le triennat 2014-2017



Orientations pour le triennat 2014-2017

